

GRAND PRIX PETIT NAVIRE

Class40 ET 60 PIEDS Imoca

Avis de Course

Organisation : Société des Régates de Douarnenez
Avec la collaboration de Douarnenez voile

Le Grand Prix Petit Navire est une épreuve combinant 2 jours de « Run » (épreuves consistant à effectuer le meilleur temps sur un parcours d'une longueur comprise entre 1 et 4 milles mouillé en baie de Douarnenez) et 2 jours de courses côtières sur des parcours d'une longueur comprise entre 20 et 120 milles en mer d'Iroise.

1. Programme :

- Jeudi 30 avril à partir de 11h : Trophée de la Ville de Douarnenez « Runs » en baie de Douarnenez.
- Vendredi 1^{er} mai à partir de 11h : Trophée du Département du Finistère « Runs » en baie de Douarnenez.

- Samedi 2 mai 10 H 30 : Départ de la 1^{ère} course côtière du « Trophée Le Bon Goût du Large ».
- Dimanche 3 mai 10 H 30 : Départ de la 2^{ème} course côtière du « Trophée Le Bon Goût du Large ».

2. Autorités organisatrices :

- FFVoile
- Société des régates de Douarnenez

3. Règles appliquées :

- La régates sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile (dernière page de couverture des RCV) en vigueur.
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer.
- L'Arrêté du 30 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

4. Bateaux admis :

- Sont admis les monocoques conformes aux règles de la classe IMOCA et les monocoques conformes aux règles de la class 40 pieds – Les bateaux devront rester conformes à ces règles durant toute l'épreuve.
- Ils devront être munis d'un certificat de jauge en cours de validité.
- Le Grand Prix Petit Navire se court en équipage.

5. Equipage :

- Pour les « run » des 30 avril et 1^{er} mai le nombre de personnes à bord ne devra pas être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou à la capacité du ou des radeaux de survie. (modification des règles IMOCA et 40 pieds).

- Pour les courses du « Trophée Le Bon Goût du Large » l'équipage sera composé au maximum de 5 personnes pour les bateaux de la classe IMOCA et de 6 personnes pour les bateaux de la classe 40 pieds sans jamais dépasser celui figurant sur l'acte de francisation et/ou la capacité du ou des radeaux de survie. (modification des règles IMOCA et 40 pieds).

6. Licences et Certificats médicaux :

- La licence annuelle FFV 2009 est obligatoire pour toute personne embarquée lors des courses du « Trophée Le Bon Goût du Large » du 2 et 3 mai. Ces licences seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Douarnenez.
- Les personnes embarquées sur les « Run » les 30 avril et 1^{er} mai devront posséder une licence annuelle FFVoile 2009 ou une licence journalière FFVoile 2009.
- Toutes les personnes embarqués pendant le Grand Prix Petit Navire (Run et / ou « Trophée Le Bon Goût du Large ») devront fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition ou le visa médical sur la licence FFVoile.

- Les participants de nationalité étrangère devront être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en Responsabilité Civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'Euros, ils devront présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition.

7. Conditions d'inscription :

- La date limite d'arrivée des bateaux et du skipper ou de son représentant à Douarnenez, port de Tréboul est fixé au mercredi 29 avril à 19 heures.
- Les Instructions de Course seront délivrées lors de la confirmation d'inscription le 29 avril 2009 de 10 h à 19 h.
- Prix d'inscription :
 - Bateau de la class 40 pieds : caution d'inscription de 400 € remboursable à l'arrivée du bateau à Douarnenez, au port de Tréboul le 29 avril.
 - Bateau de la class IMOCA : caution d'inscription de 600 € remboursable à l'arrivée du bateau à Douarnenez, au port de Tréboul le 29 avril.
- Le formulaire d'inscription ci-joint doit être réexpédié avant le 1^{er} mars à l'adresse suivante : Société des régates de Douarnenez – 59 Quai de l'Yser - 29600 Douarnenez.
- Pour toute inscription après le 1^{er} mars ou non présence du bateau au Grand Prix Petit Navire, le montant de la caution d'inscription de 600 € pour les IMOCA et 400 € pour les class 40 sera conservé par l'organisateur.

8. Classement :

- Il y aura un classement pour les bateaux de la classe IMOCA et un classement pour les bateaux de la class 40 pieds.

8.1 Classements journaliers :

- L'ensemble des « Runs » couru le jeudi 30 avril et l'ensemble des « Runs » couru le vendredi 1^{er} mai donnera lieu à un classement journalier, le bateau réalisant le meilleur temps de la journée sur la distance sera déclaré vainqueur, le deuxième meilleur temps second, etc.
- Les courses côtières du « Trophée Le Bon Goût du Large » courues le samedi 2 mai et le dimanche 3 mai donneront lieu à un classement journalier.

8.2 Classements Généraux :

- Chaque classement journalier des « runs » du jeudi 30 avril et du vendredi 1^{er} mai auront chacun un coefficient 1 pour le classement général.
- Les courses « Le Bon Goût du Large » du samedi 2 mai et du dimanche 3 auront chacune un coefficient 3 pour le classement général.
- Le classement général du Grand Prix Petit Navire se fera par addition des points obtenus chaque jour (après application du coefficients multiplicateurs).
- Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV.

9. Catégorie de la manifestation :

- Le Trophée Petit Navire est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du Règlement ISAF, Code de publicité.

10. Dotations :

- Pour la classe IMOCA : 10 000 € répartis selon le barème défini par le règlement de la classe IMOCA.
- Pour la classe 40 pieds : 6 000 € répartis selon le barème défini par le règlement de la class 40 pieds.
- La présence du skipper ou de son second sera exigée à la remise des prix.

11. Utilisation des droit :

Le propriétaire, ou l'usager du voilier, ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation au Trophée Petit Navire, acceptent que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.

Grand Prix Petit Navire

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à retourner à SRD/Petit Navire – 59 quai de l'Yser – 29100 Douarnenez)

LE SKIPPER :

Nom, Prénom :

Adresse, Code Postal, Ville :

.....

Tel : Mobile : Fax :

E-Mail :

LE BATEAU :

Classe du Bateau (IMOCA ou Class 40 pieds)

Nom du Bateau (acte de Francisation) :

Nom du Bateau pour la course :

N° de Voile :

N° MMSI :

Adresse Standard C :

N° de téléphone du bateau :

Couleur de Coque :

RELATIONS EXTERIEURS :

Contacts relations presse (Nom, Prénom, tel, mail) :

.....

.....

Contacts technique (Nom, Prénom, tel, mail) :

.....

.....

J'accepte d'être soumis au règlement du Trophée Petit Navire.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature :

Pour que votre inscription soit prise en compte vous devez joindre à ce bulletin :

- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité.
- Le chèque de Caution pour l'inscription de 600 € pour les bateaux de la classe IMOCA et 400 € pour les bateaux de la class 40 pieds libellé à l'ordre de Société des Régates de Douarnenez.

La liste d'équipage jointe devra être remise à la confirmation d'inscription le 29 avril.